



Gros problème trop perçu caf 3000 €

Par **MALION1_old**, le **04/07/2007** à **22:35**

Bonjour,rrnrje suis scandalisée : En 2002 j'ai commencé à héberger un ami (je vivais seule) et dès son arrivée à mon domicile, pour ne pas avoir de problèmes, j'ai averti la CAF parce que cette personne travaille (petit salaire de fonctionnaire, un peu plus que le SMIC) et que je percevais l'APL pour mon logement ; la CAF m'a demandé de faire modifier mon contrat de location afin que le nom de cette personne y apparaisse, ce que j'ai fait immédiatement ; depuis cette date, cela fait maintenant 5 ans, j'ai toujours inscrit les ressources de cette personne dans la case « autres personnes ayant eu des ressources » et maintenant la CAF me signale qu'elle n'avait pas pris en compte ces montants et elle me dit maintenant que je n'avais pas droit à l'APL et me réclame un arriéré de 2 ans d'APL, soit près de 3000 euros ! Je ne sais pas comment réagir. Je précise que ce copain n'est pas mon concubin, je l'aide et cela m'arrange bien pour les factures auxquelles il participe parce que je suis toujours en emploi précaire. Je ne sais pas du tout comment réagir.rnJ'ai deux mois pour faire quelque chose mais je ne sais pas quoi. SVP j'aimerais bien avoir des conseils.rnrnMerci

Par **Jurigaby**, le **05/07/2007** à **17:50**

Bonjour.rnrnDésolé mais je ne peux pas faire grand chose.rnrnVous devez restituer le trop perçu, quand bien même, ce n'est pas de votre faute etquand bien même la faute de la Caf est "lourde"...rnrnBon courage.

Par **zouzou_old**, le **06/07/2007** à **13:21**

Mon père avait eu un pb similaire au votre. Il percevait l'APL pendant longtemps, et malheureusement suite à des problèmes de santé il s'est retrouvé invalide. Il ne paye plus le crédit pour le remboursement de la maison. Il a donc déclaré à la CAF à ce moment-là, mais la CAF n'en a pas pris compte ils leur devaient 5000 euros. Montant qu'il a perçu alors qu'il n'aurait pas dû. Il a fait une demande à la CAF en expliquant qu'il avait déclaré le montant et qu'il ne pouvait rembourser cette somme. La CAF lui a fait CADEAU de son montant. Je tiens à préciser que je ne suis pas du tout dans le droit mais c'est juste une histoire personnelle pour vous dire faire une demande exceptionnelle auprès de la CAF peut être que reconnaitront leur erreur.....Bon courage

Par **MALION1_old**, le **06/07/2007** à **17:42**

Bonjour et merci pour ces réponses.
La réponse de jurigaby est claire mais me laisse sans voix : d'après les renseignements que j'ai glanés ci et là sur internet, la CAF ne peut me demander qu'un arriéré de 2 ans, c'est ce qu'elle fait. Si je comprends bien, s'ils leur était possible de me réclamer 5 ans, je serais obligée de leur rembourser une somme astronomique, quand bien même la faute n'incombe qu'à eux mêmes ! Je vais continuer à me renseigner et je vais voir mais je continue à me dire que vraiment c'est de l'abus.
Merci pour votre témoignage zouzou.
Bonne fin de journée

Par **MINOUSSE_old**, le **19/11/2007** à **21:24**

Bonjour,
Je reviens vous donner de mes nouvelles : au mois de juillet, j'avais réagi comme on me le conseillait à la CAF: en faisant une demande de remise gracieuse à la CDAPL avec justificatifs c'est à dire photocopies de toute ma correspondance avec la CAF ; la CDAPL a renvoyé mon dossier à la CAF parce que ce n'était pas de sa compétence ; la commission de recours de la CAF m'a accordé une remise totale de ma dette !
Je suis bien contente, j'ai quand même attendu 4 mois pour avoir une réponse.
Bonne soirée

Par **Fabien42_6**, le **29/11/2008** à **18:54**

bonjour, je vous sollicite car j'ai également un trop perçu de la CAF.
Mais à qui la faute.
Depuis avril je ne vis plus chez ma mère pour mes études. j'ai donc pris un appartement et me suis déclaré à la CAF.
Or la CAF n'a pas rectifié le dossier de ma mère et a continué à lui verser ses APL.
nous sommes en novembre et on nous réclame un trop perçu de 1000 euros.
Que faire? merci de vos réponses

Par **simone2013**, le **11/12/2012** à **13:33**

Bonjour
la CAF me réclame un trop perçu de 5300 euros! es ce que vous pouvez m'aider savoir si il y a un recours. c'est un trop perçu d'APL! je ne comprend pas car il connaissait ma situation et là je ne peux pas le + payer car je ne travaille pas et mon mari aussi!!!

Par **amajuris**, le **11/12/2012 à 13:40**

bjr,rnlisez les messages précédents,rnallez les voir et essayez de négocier l'effacement du remboursement ou à minima un échéancier en indiquant que l'erreur provient de leurs services même si cela ne vous exonère pas du remboursement.rnimaginez que ce soit l'inverse.rncdt

Par **nana67**, le **13/12/2012 à 14:16**

Bonjour,rnrnalors moi aussi gros soucis la caf vient de se rendre compte qu'ils m'ont versés des alloc et mon employeur aussi depuis la naissance de mes jumeaux en mars 2010 je n'ai pas encore eu de courrier mais la somme a être astronomique sur combien d'année peut elle revenir en arrière ?rnrnmerci

Par **babaoufa99**, le **02/01/2013 à 13:03**

Pareil, on se dmande si ce n'est pas volontaire. De plus il m'envoi une allocation de Noël alors que je n'y ai pas droit pour ensuite me demander son remboursement le lendemain. Il est temps de virer les illuminatis du pays.

Par **emeraude16**, le **11/01/2013 à 14:11**

bjr a tous ,mon fils et parti vivre 6mois chez sont pere la caf ma dit kil n y avait pas de transfert a faire .par la suite mon ex devai demander la garde .tous ce qu il a trouver a faire c faire un papier du ministere de la justice ki dit kil en a la garde depui mars total la caf me reclame 5000euro me baisse ms prestation pour mes deux fille retien 100euro et baisse mon apl je travail mes pas regulierement je vais avoir plus de facture que d argent sur le compte je c pas quoi faire svp avez vous une solution merci

Par **PAT1234**, le **12/01/2014 à 20:37**

bonsoir rnVoila gros souci avec notre chez est tendre Caf rnj'ai reçue un courrier de leurs part en me réclament la modique!!! somme de 2012.36 euros rnle souci c'est que durant la période de mes APL j'étais étudiant,vivant seule et touchant le chômage donc conclusion j'étais dans mes droites en demandant cette aide financière rnA présent il me demande de rembourser la totalité des APL qu'il mon versé rnque faire?? rnMERCI

Par **aguesseau**, le **12/01/2014 à 20:40**

bjr,rnil faut leur demandez les raisons de leur demande et en quoi l'aide financière que vous avez reçue, n'était pas justifiée.rndans un tel cas, il est préférable de se déplacer en demandant un rdv au préalable.rncdt

Par **FRANCE lab**, le **13/04/2015 à 10:05**

BONJOUR marque de politessernj ai un trop perçu de la caf que je ne peux plus rembourser aujourd'hui car auparavant ils prenaient une retenue sur mon allocation logement mais aujourd'hui je n'y ai plus droit car je vis chez quelqu'un .rn rn JE SUIS EN FAIT DE DROIT JE PERÇOIS 500 EUROS PAR MOIS ET JE NE TRAVAILLE PAS. rnrn PUIS DEMANDER UNE REMISE GRACIEUSE DE CETTE DETTE EN SACHANT QUE J'AI REMBOURSE UNE BONNE PARTIE QU'EN J'ÉTAIS ALLOCATAIRE.rn rn A QUI L'ADRESSER?rn rn MERCI DE BIEN VOULOIR ME RÉPONDRE.rnrnrn CORDIALEMENTrnrnrn MELLE **XXXXXX**
anonymisation

Par **aguesseau**, le **13/04/2015 à 10:16**

bjr,rnvous pouvez toujours demander mais rien n'oblige votre créancier à vous accorder une remise.rnpour négocier, il vaut mieux demander un rendez-vous et se rendre dans les locaux de la CAF.rncdt

Par **etudiantendroit**, le **13/04/2015 à 12:11**

Bonjour écrivez à l'organisme CAF en lui sollicitant un recours gracieux

Par **ADUCAF**, le **28/04/2015 à 10:47**

Bonjour,rnSi vous ne contestez pas devoir payer la somme réclamée, vous pouvez demander une remise de dette compte tenu de votre précarité financière et/ou de votre bonne foi.rnrnLa demande de remise est à adresser à l'organisme compétent au regard de l'allocation à rembourser (RSA, APL, ...).rnrnDans la plupart des cas, la Commission de recours amiable de votre CAF est compétente.

Par **EmilieKelya**, le **13/04/2017 à 14:46**

Bonjour je me suis vu verser 3800 par la caf étant très étonné depuis 10 j'ai téléphoné 12 fois on a testé à chaque appel que c'était mon dû et aujourd'hui on me demande de le réclamer que faire car dans cette somme je dois reverser à la CAF l'allocation différentielle

Par **j0s38**, le **13/04/2017** à **15:13**

bonjour . ce n'est pas très clair. c'est la caf qui vous a trop versé pour une garde d'enfant?
quoiqu'il en soit, tout trop perçu doit être remboursé. vous n'avez pas fini votre phrase : "depuis
10". 10 quoi??